



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 5 novembre 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Attribution de subventions à l'entreprise adaptée « Ateliers pour la réinsertion des personnes handicapées » 2
- Subvention en faveur d'un collège, d'un lycée et d'associations..... 3
- Subventions en faveur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française..... 3

Attribution de subventions à l'entreprise adaptée « Ateliers pour la réinsertion des personnes handicapées »

Lors du Conseil des ministres du mercredi 5 novembre, le Gouvernement, sur proposition de Vannina CROLAS, ministre de la Fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle, a approuvé l'attribution de deux subventions en faveur de l'entreprise adaptée Ateliers pour la Réinsertion Professionnelle des Personnes Handicapées (APRP) pour l'année 2025 :

- 15 929 378 F CFP au titre de l'aide au poste,
- 18 509 672 F CFP au titre de l'aide au développement.

Ces deux subventions, imputées sur le Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH), traduisent la volonté du Gouvernement de favoriser l'accès à l'emploi et la pleine inclusion sociale et économique des personnes en situation de handicap.

Agréée par le Pays, l'entreprise APRP accueille majoritairement des travailleurs reconnus handicapés afin de leur permettre d'exercer une activité professionnelle salariée adaptée à leur situation. En 2024, elle comptait 20 contrats de mise à disposition (CMAD) en entreprise ordinaire et 16 travailleurs handicapés en contrat à durée indéterminée (CDI).

L'entreprise développe des activités variées telles que la reprographie, l'horticulture, le conditionnement, les services aux personnes ou encore le pré-démantèlement de déchets électriques.

« Cette subvention s'inscrit dans la continuité de notre engagement en faveur d'une société plus inclusive et solidaire. Elle permet à des femmes et des hommes en situation de handicap de retrouver non seulement un emploi, mais aussi une place pleine et entière dans notre société », a déclaré la ministre Vannina CROLAS

De son côté, Moetai BROTHERTON, Président de la Polynésie française, salue le travail réalisé par l'APRP et rappelle que l'inclusion professionnelle constitue une priorité du Gouvernement, en cohérence avec les 3 piliers de sa gouvernance : *Fa'atura* (respecter), *Fa'aora* (soutenir) et *Fa'atupu* (bâtir).

Subvention en faveur d'un collège, d'un lycée et d'associations

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions de fonctionnement, en faveur d'un collège, d'un lycée et d'associations, d'un montant total **20 330 086 F CFP**.

Collège, Lycée, Associations	Subventions et aides financières	Montants
Association de gestion du centre CNAM en Polynésie française	Attribution d'une subvention de fonctionnement afin de financer l'activité générale du centre CNAM en Polynésie française pour l'année 2025	19 000 000
Collège du Taaone Pirae	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la participation au Heiva Taure'a	300 000
Lycée polyvalent de Taravao	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la mise en conformité des installations électriques	530 086
Association des Jeunes de Maeva	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'acquisition de matériels divers nécessaires à sa participation au Heiva i Huahine, au titre de l'année 2025	500 000
TOTAL		20 330 086

Subventions en faveur de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française

Sur proposition du ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi de deux subventions d'investissement en faveur de l'**Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPPF)**, dans le cadre des préparatifs des **Jeux du Pacifique 2027**.

Ces financements visent à soutenir la réalisation d'équipements sportifs structurants destinés tant à l'accueil des épreuves internationales qu'à la pratique durable du sport pour l'ensemble de la population.

Les subventions sont réparties comme suit :

- **1 025 000 000 F CFP** : financement des travaux de construction d'une salle multisports de niveau handisport dédiée à la pratique du badminton et du tennis de table, au sein du complexe sportif du collège Henri Hiro à Faa'a. Cet équipement



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

répondra aux normes internationales requises pour l'organisation des Jeux du Pacifique 2027 et contribuera au développement du sport inclusif en Polynésie française.

- **517 000 000 F CFP** : financement des travaux de construction d'une piste d'athlétisme au complexe sportif de Hitia'a, inscrits dans le cadre du Contrat de Développement et de Transformation 2025 (CDT-2025). Cette infrastructure permettra l'organisation d'épreuves d'athlétisme lors des Jeux du Pacifique 2027, ainsi que de futures compétitions régionales et internationales. Elle répondra également aux besoins de la population locale en matière de pratique sportive.

Le montant total des subventions accordées s'élève ainsi à **1 542 000 000 F CFP**.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
